



RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 19 FEVRIER 2014

*_*_*_*

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Présents :

Roger LAURENS, Claude VIVENS (suppléant), Jean-Pierre GABEL, Stéphane MALET, Jean-Louis MARC, Régis BAYLE, Jean BOULET, André MEJANEL, Marie-Renée LAURENT, Jean-François DROMEL, Jacques PANAFIEU, Christophe LOPEZ, Myriam MOSCOVITCH, Joël CORBIN, Claude MARTIN, Jacques NEGRON, Alain DURAND, René RUER, Eric DOULCIER, Jacques GUTIERREZ, Sylvie ARNAL, Denis SAUVEPLANE, Francys BONNET, Laurence AUDREN, Pierre MULLER, Christiane ROUQUETTE (suppléante), Philippe DELVART (suppléant), Jean-Marc CHATELARD, Jean-Luc SAUVAIRE, Roland CANAYER, Christian CHATARD, Daniel THIEBAUT (suppléant), Gérald GERVASONI, André ROUANET, Laurent PONS, Roland CAVAILLER.

Excusés :

Philippe GOMARIN, Edith VEZINET, Jean-Marie MISS, Francine ARBUS, Daniel CARRIERE, Philippe VIRELY, Gérard SEVERAC, Olivier LE BRUN, Patrick GUYOT, Thierry FINIELS, Patrick DARLOT, Laurent GOUARDES.

Absents :

Dominique VICENTE, Gérard DECOOP, Jean-Marie BRUNEL, Philippe RANDON, Jean-Pierre MARET, Corinne BOUVIER.

Procurations :

Daniel CARRIERE à Roland CANAYER, Philippe VIRELY à Régis BAYLE, Thierry FINIELS à Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance :

Marie-Renée LAURENT.

00 - MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de délibérer sur :

- Télétransmission des actes réglementaires et budgétaires « actes » - Demande de subventions DETR

Il est donc proposé de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point ci-avant.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE de modifier l'ordre du jour.

01 - AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT BUDGET GENERAL

Rapporteur : Gérald GERVASONI

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation du Conseil de Communauté, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté d'ouvrir dès à présent, au Budget Primitif 2014 divers crédits d'investissement, indispensables à la poursuite d'opérations en cours, dont le financement est inscrit au projet de Budget 2014.

Le total de ces propositions représente 1 025 398,00 €.

Le détail de ces ouvertures figure au tableau suivant :

Chapitre	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2013	Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2014
20	35 951,00 €	8 900,00 €
21	265 621,00 €	66 400,00 €
23	3 800 393,00 €	950 098,00 €
TOTAL	4 101 965,00 €	1 025 398,00 €

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014,

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE l'ouverture de crédits d'investissement selon le tableau énoncé ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**02 - AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT
BUDGET ABATTOIR**

Rapporteur : Gérald GERVASONI

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation du Conseil de Communauté, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté d'ouvrir dès à présent, au Budget Primitif 2014 divers crédits d'investissement, indispensables à la poursuite d'opérations en cours, dont le financement est inscrit au projet de Budget 2014.

Le total de ces propositions représente 59 836,00 €.

Le détail de ces ouvertures figure au tableau suivant :

Chapitre	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2013	Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2014
21	11 002,00 €	2 750,00 €
23	228 345,00 €	57 086,00 €
TOTAL	239 347,00 €	59 836,00 €

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014,

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE l'ouverture de crédits d'investissement selon le tableau énoncé ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**03 - MISSION LOCALE GARRIGUE ET CEVENNES : SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT 2014**

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Pays Viganais a pour mission le soutien aux organismes chargés de l'insertion professionnelle. Aussi, il convient de délibérer afin d'apporter une aide financière à la Mission Locale Garrigue et Cévennes qui a pour vocation l'insertion des jeunes.

Le montant de la participation financière de la Communauté de Communes est fixé à 1,80 € par habitant conformément à la convention en date du 11 janvier 2005 soit un total de 18 874,80 € (10 486 habitants x 1,80 €) pour l'ensemble du territoire.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

DECIDE de participer au prorata du nombre d'habitants à hauteur de 1,80 € par habitant soit 18 874,80 € pour l'ensemble de la Communauté de Communes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

04 - ABATTOIR - SURSOIR A L'AUGMENTATION DES TARIFS PENDANT UN AN

Rapporteur : Laurent PONS

Lors du Conseil de Communauté du 28 septembre 2011, un plan d'augmentation des tarifs échelonné jusqu'en 2015 a été voté par le Conseil Communautaire.

Les résultats financiers obtenus lors de l'exercice 2013 ont permis une nette amélioration de la situation budgétaire annuelle.

De plus, suite aux derniers travaux effectués, de nouvelles économies sont attendues pour l'exercice 2014 en matière de dépenses énergétiques et dépannages d'urgences sur le système de production du froid.

Enfin, la signature d'une nouvelle convention avec la société SARVAL, pour le rachat des déchets de catégorie 3, devrait conduire à une diminution des dépenses relatives aux traitements des déchets et apporter une recette supplémentaire.

Compte tenu des éléments précédemment énoncés, il est proposé de sursoir pendant un an, au programme d'augmentation des tarifs qui devait être appliqué au 1^{er} janvier 2014, pour le reporter au 1^{er} janvier 2015.

Le tableau actualisé des tarifs est annexé à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE de sursoir pendant un an à l'augmentation des tarifs qui devait être appliquée au 1^{er} janvier 2014.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Tarifs		Nouveaux tarifs			
PORCS	2011	2011/2012	2013/2014	2015	2016
0 à 10 Tonnes/mois	0,41 €/kg	0,45 €/kg	0,51 €/kg	0,53 €/kg	0,56 €/kg
10 à 15 Tonnes/mois	0,31 €/kg	0,40 €/kg	0,44 €/kg	0,46 €/kg	0,48 €/kg
> 15 Tonnes/mois	0,26 €/kg	0,33 €/kg	0,35 €/kg	0,36 €/kg	0,37 €/kg

Tarifs		Tarifs inchangés			
CAPRINS	2011	2011/2012	2013/2014	2015	2016
Par tête	1,40 €/kg	1,45 €/kg	1,50 €/kg	1,55 €/kg	1,60 €/kg

Tarifs		Nouveaux tarifs			
BOVINS VEAUX	2011	2011/2012	2013/2014	2015	2016
0 à 17 Tonnes/an	0,58 €/kg	0,68 €/kg	0,93 €/kg	1,08 €/kg	1,15 €/kg
> 17 Tonnes/an	0,45 €/kg	0,55 €/kg	0,65 €/kg	0,73 €/kg	0,85 €/kg

Triperie bovins/veaux (panses, têtes, pattes) : 6 € par animal

Fente veau : 3 € par animal

Dévertébration : 27 € par animal.

Tarifs	Nouveaux tarifs				
OVINS	2011	2011/2012	2013/2014	2015	2016
0 à 10 Tonnes/an	0,73 €/kg	0,78 €/kg	1,03 €/kg	1,13 €/kg	1,23 €/kg
> 10 Tonnes/an	0,43 €/kg	0,54 €/kg	0,68 €/kg	0,75 €/kg	0,82 €/kg

Panse ovin : 1 € par animal

Cervelles, joues, langues ovin / 0 à 30 Tonnes par mois : 1 € par animal

Cervelles, joues, langues / > 30 Tonnes par an : 0,80 € par animal

Enlèvement cadavre : 7,50 € par animal

Les tarifs de découpe avec mise sous vide et sans mise sous vide proposés sont les suivants :

DECOUPE	2011	2011/2012	2013/2014	2015	2016
Avec mise sous vide					
BOVINS	1,50 €/kg	1,70 €/kg	1,90 €/kg	2,00 €/kg	2,10 €/kg
OVINS	1,35 €/kg	1,45 €/kg	1,55 €/kg	1,65 €/kg	1,75 €/kg

Cartons à l'unité : 0,60 €

DECOUPE	2011	2011/2012	2013/2014	2015	2016
Sans mise sous vide					
BOVINS	0,90 €/kg	1,10 €/kg	1,30 €/kg	1,40 €/kg	1,50 €/kg
OVINS	0,80 €/kg	0,90 €/kg	0,95 €/kg	1,00 €/kg	1,05 €/kg

Pour les découpes dites « élaborées » nécessitant plus de travail (découpe voir emballage), les tarifs seront les suivants :

DECOUPES « ELABOREES »	2011/2012	2013/2014	2015	2016
BOVINS Avec mise sous vide	1,90 €/kg	2,10 €/kg	2,20 €/kg	2,30 €/kg
BOVINS Sans mise sous vide	1,30 €/kg	1,50 €/kg	1,60 €/kg	1,70 €/kg
OVINS Avec mise sous vide	1,55 €/kg	1,65 €/kg	1,75 €/kg	1,85 €/kg
OVINS Sans mise sous vide	0,95 €/kg	1,00 €/kg	1,05 €/kg	1,10 €/kg

Les tarifs de location de la salle de découpe en 2011 seront les suivants :

Ovins : 6 € par animal

Bovins : 40 € la demi-journée

Tarif d'abattage pour la fête de l'aïd al adha : 25 €/animal.

Convention entre Mr Valibouze, éleveur de chiens à Pommiers habilité par les services vétérinaires, et la Communauté de Communes du Pays Viganais pour la récupération d'une partie des déchets de catégorie C3 : redevance annuelle de 700 € TTC.

05 - ETUDE EN VUE DE LA MISE EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ABATTOIR INTERCOMMUNAL : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Laurent PONS

La Communauté de Communes du Pays Viganais gère l'abattoir intercommunal depuis septembre 2001 suite à la cessation d'activité de la SARL La Viganaise.

La collectivité a réalisé en 2009 d'importants travaux de mises aux normes européennes : l'établissement est à ce jour classé B2 ce qui lui confère un très bon classement sanitaire.

La Communauté de Communes, dans son schéma de développement économique, a fixé plusieurs objectifs pour lesquels le maintien de l'abattoir est primordial :

- Confortation et installation de nouveaux éleveurs pour le développement économique du territoire (dossiers OCAGER et TERRA RURAL)
- Maintien de nos paysages ouverts (territoire des Causses et Cévennes reconnu au Patrimoine Mondial de l'Humanité pour l'activité pastorale),
- Développement des circuits courts de consommation.

Le maintien de l'élevage a donc été favorisé par la présence de cet abattoir de proximité, notamment avec le développement des circuits courts de distribution grâce à l'atelier de découpe.

La lourde charge des investissements réalisés en 2009 a généré un déficit important les premières années, mais une restructuration en profondeur a permis de diviser ce déficit par deux (ramené à 69 000 €) en 2012 et la poursuite de la diminution de ce déficit pour 2013.

L'abattoir fonctionne actuellement avec 90 clients, dont 75 % sont issus des territoires voisins de celui de la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Pays Viganais souhaite mener une étude sur les conditions de délégation de la gestion de l'abattoir à une structure juridique plus adaptée et plus pertinente, afin de faire de cet équipement un outil de territoire, associant tous les acteurs concernés.

Cette étude comportera 2 tranches.

Une tranche ferme avec :

- Un diagnostic complet de l'outil,
- Une étude prospective, définissant les mesures pour finaliser l'équilibre financier,
- Une étude économique et juridique, définissant les possibilités et modalités pour une DSP.

Une tranche conditionnelle d'assistance pour une mise en DSP :

- Rapport d'opportunité,
- Dossier de mise en concurrence,
- Convention de délégation et cahier des charges,
- Réalisation de l'inventaire d'entrée.

Budget prévisionnel de l'étude et financement :

Etude estimée à 15 000 € TTC au total (tranche ferme et tranche conditionnelle)

Plan de financement :

Conseil Général du Gard :	50 % (7 500 €)
Région Languedoc-Roussillon :	20 % (3 000 €)
Autofinancement :	30 % (4 500 €)

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation d'une étude en vue de la mise en Délégation de Service Public de l'Abattoir Intercommunal ainsi que le plan de financement tel que proposé ci-dessus.
SOLLICITE les aides du Conseil Général du Gard et de la Région Languedoc-Roussillon.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

06 - SUBVENTIONS SPORTIVES SUR PROPOSITION DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DU SPORT

Rapporteur : Christophe LOPEZ

Monsieur le Vice-président, après examen du Comité Directeur de l'Office Intercommunal du Sport, le 28 janvier 2014, propose d'attribuer aux associations sportives d'intérêt communautaire des subventions à différents titres, selon la répartition établie dans le tableau ci-dessous.

Le versement de ces aides d'un montant total de 9 163,00 € interviendra selon les modalités d'attribution déterminées par l'Office Intercommunal du Sport et en appliquant les statuts de la Communauté de Communes du Pays Viganais pour les associations sportives d'intérêt communautaire.

SEANCE DU 19 FEVRIER 2014						
NOM DE L'ASSOCIATION		MONTANT DEMANDE	MONTANT DOCTRINE	PROPOSITION OIS	MONTANT BUREAU	OBJET
Vélo Club Mont Aigoual	MS	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	2 ^{ème} trophée régional des jeunes vététistes à Montdardier le 27/04/2014
Vélo Club Mont Aigoual	FG		1 060,00 €	1 060,00 €	1 060,00 €	Fonctionnement 2014
Pays Viganais Endurance Nature	MS	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	CEVEN'TRAIL en Pays Viganais 2014
La Bicyclette Cévenole	FG		2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	Fonctionnement 2014
La Bicyclette Cévenole	MS	2 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	DH de la Cascade à Alzon du 24 et 25 mai 2014 (10 ^{ème} édition)
La Bicyclette Cévenole	MS	600,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Championnat régional BMX Race
La Boule des Châtaigniers	FG		303,00 €	303,00 €	303,00 €	Fonctionnement 2014
AS Cité Scolaire André Chamson	MS		300,00 €	300,00 €		Championnat Départemental UNSS VTT
Union Sportive Bez et Arre	MS	200,00 €	200,00 €	200,00 €		Championnat du Gard Triplette jeune
TOTAL			8 163,00 €	9 163,00 €	8 663,00 €	

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer des aides d'un montant total de 9 163,00 € aux associations sportives d'intérêt communautaire, selon la répartition établie dans le tableau ci-avant.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

07 - REDEVANCE SPECIALE : TARIFICATION

Rapporteur : Jean BOULET

Monsieur le Vice-président rappelle la délibération du 13 octobre 2006 concernant la mise en place d'une redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets non ménagers et les administrations.

Aujourd'hui, il s'agit d'approuver la tarification de cette redevance au 1^{er} janvier 2014 en fonction du litrage de bacs collectés selon la formule suivante :

$$P = [(N_i \times V_i) \times F \times NS \times P_t] + P_p$$

où :

N_i = nombre de bacs d'une capacité donnée

V_i = volume des bacs

F = nombre de ramassage par semaine

NS = nombre de semaines d'activité par an

P = Montant de la redevance à payer par le producteur de déchets

P_t = Prix au m³ de collecte/déchetterie/centre de transfert/traitement/frais de gestion

P_t = Budget annuel global du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers pour l'année N-1 / (tonnage déchets ménagers de l'année N-1) x 0,20 x coefficient de remplissage moyen des bacs lors de la collecte (0,72)

0,20 = densité moyenne des déchets ménagers collectés

P_p = Prix des prestations particulières (lavage des bacs, mise à disposition de contenants de collecte spécifiques, collecte à l'intérieur d'enceintes privées, ...) à la demande et selon les possibilités techniques de la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Coût total du service (selon budget 2013)	1 374 807 €/an
---	----------------

Tonnage 2013	4 157 tonnes/an	
Coût au m ³	Collecte	19,67 €/m ³
	Déchetterie	3,91 €/m ³
	Centre de transfert	2,04 €/m ³
	Traitement	22,01 €/m ³
	Frais de gestion RS	0,04 €/m ³
	Coût total	47,67 €/m³

Tarifs pour les déchets valorisables :

- gratuité pour les emballages, les papiers de bureaux, les cartons et le verre collectés au porte à porte ou dans les bacs de regroupement collectifs.

A noter qu'une convention annuelle est signée avec les producteurs de déchets afin de fixer les modalités d'application de la redevance spéciale.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le calcul de tarification de la redevance spéciale.

AUTORISE le Président à signer les conventions avec les redevables et l'ensemble des actes nécessaires.

08 - TARIFICATION ENTRETIEN BACS OM

Rapporteur : Jean BOULET

Monsieur le Vice-président rappelle la délibération du 13 octobre 2006 concernant la mise en place d'une redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets non ménagers et les administrations.

Monsieur le Vice-président propose de délibérer sur la mise en place d'une proposition de service supplémentaire concernant les gros producteurs de déchets non ménagers et les administrations. Il s'agit du nettoyage et de la désinfection des containers en régie, mis à disposition par la Communauté de Communes dans le cadre de la convention.

Aujourd'hui, il s'agit d'approuver cette proposition et d'approuver la tarification de ce service optionnel au 1^{er} janvier 2014 en fonction du litrage des bacs stipulé sur la convention, en fonction de la fréquence de nettoyage, selon la formule suivante :

$$P_n = (N_i \times V_i) \times \text{Coeff} \times N_e \quad - \quad \text{où} :$$

N_e = nombre de passage / an
 N_i = nombre de bacs d'une capacité donnée
 V_i = volume des bacs
Coeff = Coefficient dégressif

Annuel	=	4	* RS
Semestriel	=	2.5	* RS
Trimestriel	=	2	* RS

RS = Tarif Redevance Spéciale
 P_n = Montant de l'option

A noter, ce montant sera ajouté au montant de la collecte pour former le montant total de la redevance spéciale. Une convention annuelle est signée avec les producteurs de déchets afin de fixer les modalités d'application de cette redevance.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le calcul de la tarification entretien des bacs à ordures ménagères.

AUTORISE le Président à signer les conventions avec les redevables et l'ensemble des actes nécessaires.

09 – REHABILITATION DE L'ANCIENNE DECHARGE DE RECOUVRET REAJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Jean BOULET

Monsieur le Vice-président rappelle à l'Assemblée que lors des événements pluvieux exceptionnels du mois de novembre 2011, il s'est produit une catastrophe sur l'ancienne décharge de Recouvret. En effet, dans la nuit du 3 au 4 novembre, la buse qui conduit les eaux de l'évent de la Tessonne en cheminant sous cette ancienne décharge réhabilitée en plateforme de compostage, a cédé, entraînant avec elle une partie du stock de déchets enfouis entre les années 1975 et 1995.

Après évaluation par le BRGM, cela concernerait environ 1 000 m³ de déchets, dont une grande partie non dégradée par le temps, et dont des morceaux de plastique. Tous ces plastiques emportés dans l'Arre en crue sont venus s'accrocher aux rives jusqu'à Pont d'Hérault.

Les travaux préventifs, qui consistaient à nettoyer les berges et à créer un exutoire d'un débit de 22,5m³/s, ont été effectués.

Il convient maintenant de délibérer pour solliciter les aides nécessaires à la mise en œuvre des mesures curatives en vue de rétablir la possibilité d'écoulement exceptionnel pour un débit de 79,5 m³/s correspondant au débit de la crue exceptionnelle, et de sécuriser totalement cette zone à long terme.

Le coût total des travaux a été estimé à 623 700 € HT.

Mesures curatives :

• Etude préalable	8 000 €
• Travaux préparatoires	23 042 €
• Travaux	520 633 €
• Honoraire MO	23 700 €
• Conservation et renforcement surverse	48 325 €
TOTAL	623 700 € HT

Plan de financement

	MONTANT HT	%
ADEME	187 110 €	30 %
Conseil Général du Gard	93 555 €	15 %
DETR	218 295 €	35 %
Auto financement	124 740 €	20 %
TOTAL	623 700 €	100 %

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE ces propositions.

SOLLICITE les aides financières de l'ADEME, du Conseil Général du Gard, de la DETR.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

10 - RACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE PAR LA SOCIETE CANON

Rapporteur : Jean BOULET

Monsieur le Vice-président informe l'Assemblée que le parc des imprimantes de la collectivité, devenu obsolète, va être renouvelé.

Il ajoute que la société Canon propose de racheter l'ancien matériel pour un montant de 5 173 € TTC.

Le matériel concerné est le suivant :

- 2 HP 3005DN,
- 1 Epson C4000,
- 6 Lexmark E460dn,
- 9 Epson 6200,
- 4 Brother 8460dn,
- 2 HP LJ 1200,
- 1 HP DJ 500,
- 1 Brother HL5140,
- 1 HP LJ 1100,
- 1 Lexmark C925,
- 3 HP CP3525N,
- 1 HP 1320,
- 1 HP Officepro K5400.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le rachat du matériel énoncé ci-avant par la société Canon, pour un montant de 5 173 € TTC.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

11 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jean BOULET

Monsieur le Vice-président présente aux délégués, le tableau des effectifs mis à jour en fonction des mouvements et des créations de postes nécessaires.

VOIR TABLEAU EN PAGE SUIVANTE

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE cette décision.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL au 19 février 2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont: TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services + 10000 HA	A	1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)				
ADJOINTS ADMINISTRATIFS 2EME CLASSE	C	14	12	2
ADJOINTS ADMINISTRATIFS 1ERE CLASSE	C	9	8	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 2EME CL	C	4	3	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 1ERE CLASSE	C	0	0	
REDACTEUR	B	3	3	
REDACTEUR PRINCIPAL 2ème	B	4	2	
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère	B	1	1	
ATTACHE	A	2	1	
ATTACHE PRINCIPAL	A	4	4	
TECHNIQUE (2)				
AGENT DE MAITRISE	C	1	1	
ADJOINTS TECHNIQUES 2EME CLASSE	C	19	17	2
ADJOINTS TECHNIQUES 1ERE CLASSE	C	4	4	
ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX 2EME CLASSE	C	8	4	
ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX 1ERE CLASSE	C	4	2	
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1	0	
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	1	
INGENIEUR	A	1	1	
SOCIALE(3)				
EDUCATEUR CHEF DE JEUNES ENFANTS	B	1	1	
MEDICO-SOCIALE(4)				
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 1ERE CLASSE	C	4	4	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 2EME CL	C	3	2	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	3	1	
INFIRMIERE EN SOINS GENERAUX CLA SUP	A	1	1	
INFIRMIERE EN SOINS GENERAUX HORS CLA	A	1	0	
PUERICULTRICE CADRE SUPERIEUR DE SANTE	A	1	1	
MEDICO-TECHNIQUE(5)				
SPORTIVE (6)				
CULTURELLE (7)				
ASSISTANT PRINCIPAL 1ère CLASSE DE CONSERVATION	B	1	1	
BIBLIOTHECAIRE	A	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	B	2	2	
ANIMATION (8)				
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CLASSE	C	7	7	1
POLICE MUNICIPALE (9)				
EMPLOIS NON CITES(10)				
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		106	86	5

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B ou C.

12 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Christophe LOPEZ

Dans le cadre de l'aide aux associations, Monsieur le Vice-président propose d'attribuer des subventions à caractère exceptionnel aux associations d'intérêt communautaire. Sont dites d'intérêt communautaire les associations du Pays Viganais qui proposent des actions drainant un public venant de l'extérieur du territoire avec des retombées médiatiques, économiques ou touristiques clairement identifiables sur le Pays Viganais.

Monsieur le Vice-président propose d'attribuer ces subventions selon le tableau ci-dessous :

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2014					
NOM DE L'ASSOCIATION	MIC FIC	MONTANT DEMANDE	MONTANT DOCTRINE	MONTANT PROPOSE PAR LE BUREAU	OBJET
Cie Chrysalides	MIC	750 €	750 €	750 €	Carnaval en Pays Viganais 2014
Festival du Vigan	FIC	4 000 €	compétence	4 000 €	Festival du Vigan 2014
Le Bourilhou	MIC	750 €	750 €	750 €	25 ^{ème} journée de l'Antiquité Languedoc Roussillon Provence
Le Bourilhou	MIC	1 500 €	750 €	750 €	11 ^{ème} printemps du livre, des médias et des arts
TOTAL		7 000 €	2 250 €	6 250 €	

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer aux associations d'intérêt communautaire les subventions selon les propositions du Bureau du 5 février 2014.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

13 - TELETRANSMISSION DES ACTES REGLEMENTAIRES ET BUDGETAIRES « ACTES » - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur le Vice-président rappelle au Conseil de Communauté sa délibération du 12 décembre 2012 approuvant la mise en place de la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité.

Il convient désormais d'étendre cette possibilité à l'ensemble des documents comptables et budgétaires.

Cette démarche s'inscrit dans une continuité et un objectif de modernisation et de rationalisation des coûts de fonctionnement des services administratifs.

Certaines acquisitions sont ainsi nécessaires pour assurer une efficacité, une sécurité, dans la transmission de ces actes et pour permettre à terme une réduction de coûts (photocopies, affranchissement, déplacement...).

Le montant prévisionnel de cette démarche est de 7 260,00 € HT.

Cette démarche est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2014.

Monsieur le Vice-président propose au Conseil de Communauté de solliciter cette subvention, selon le plan de financement suivant :

	Montant HT	%
Subvention DETR	2 940,00 €	40%
Autofinancement	4 320,00 €	60%
TOTAL HT	7 260,00 €	100%

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

SOLLICITE les aides de l'Etat au titre de la DETR.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU PRÉSIDENTRapporteur : Roland CANAYER

Vu la délibération du 21 avril 2008 donnant délégation au Président.

Monsieur le Président informe les délégués des arrêtés et des marchés signés entre le 09 novembre 2013 et le 29 janvier 2014 dans le cadre de ses délégations, dans le tableau ci-après :

Décisions :13DEC016 Décision portant l'institution d'une régie de recettes exceptionnelle pour la vente d'ouvrages par la Médiathèque Intercommunale du Pays Viganais.13DEC017 Décision portant le renouvellement d'un bail de 3 ans avec l'Etat pour l'Hôtel des Finances.13DEC018 Décision approuvant la signature d'un contrat de maintenance relatif aux produits logiciels de gestion financière et paie avec la société GFI Progiciels.13DEC019 Décision approuvant la signature d'une convention pour la mise à disposition d'un téléphone portable.Marchés :Entre le : **09/11/13** et **29/01/14**

<i>Affaire/Dos Lot</i>	<i>Contrat</i>	<i>Délibér. (Engag.)</i>	<i>Objet de l'affaire Désignation du lot</i>	<i>Entreprise Titulaire</i>	<i>Montant Notifié</i>	<i>Date Notific.</i>
13SE010/1	13SE010		ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	ARNAL Luc Entreprise individuelle 30120 MOLIERES CAVAILLAC	2 157,56 par an durée 3 ans	31/12/13
13SE011/1	13SE011		ANCIENNE DECHARGE DE RECOUVRET - MISSION SPS	FAURE Coordonnateur SPS 30210 CASTILLON DU GARD	2 187,50	30/12/13
13TR007/2 4	13TR007E	24/03/09	ABATTOIR - MISE EN CONFORMITE - TRAVAUX COUVERTURE- marche complémentaire	BREDIE METALLERIE - SERRURERIE 30120 MOLIERES CAVAILLAC	2 700,00	26/12/13
13TR009/1 1	13TR009A	24/03/09	PLAN PATRIMOINE - IV ^{ème} TRANCHE ABORDS DU VIEUX PONT LE VIGAN	MASSEPORT Denis 30120 AVEZE	81 915,00	29/11/13
13TR009/1 4	13TR009B	24/03/09	PLAN PATRIMOINE - IV ^{ème} TRANCHE FACADES TEMPLE AULAS	MEJANEL Jean-François 30120 AULAS	52 537,50	27/11/13
13TR010/1	13TR010	24/03/09	BATIMENT SPORTIF ST EUZEBY MENUISERIE	NEGRE Jean-Pierre 30120 LE VIGAN	56 650,00	22/01/14
TOTAUX HORS CONTRATS A BONS DE COMMANDE					198 147,56	
TOTAUX DES CONTRATS A BONS DE COMMANDE						

Le Conseil de Communauté prend acte du compte rendu considéré ci-dessus.

REMERCIEMENTS

NOM	MOTIFS
Académie des Hauts Cantons	Pour le prêt de la chapelle de la Condamine.
Académie des Hauts Cantons	Pour la subvention accordée.
Association Kamishibaï	Pour la subvention à l'organisation des « Eclats de lire de Printemps ».
Aïkido Cévennes Le Vigan	Pour la contribution de la Communauté de Communes à l'organisation du stage 2013.
Association GIGN, Club d'escalade	Pour la rénovation du mur d'escalade.
Association « Les Carlines » Madame Dhordain	Pour le prêt de tatamis à l'occasion de l'atelier de motricité.
Escrime	Pour l'achat d'un enrouleur.

QUESTIONS DIVERSES

Courrier de Monsieur le Préfet :

Monsieur CHATELARD s'interroge sur un courrier concernant la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant, adressé par le Préfet à l'ensemble des maires de la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Monsieur le Président répond que la Communauté de Communes n'est pas intervenue et précise qu'il s'agit d'une requête formulée auprès de Monsieur le Préfet par douze communes membres de la Communauté de Communes.

Office de Tourisme :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'Office de Tourisme des Cévennes Méridionales est officiellement classé catégorie II.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Président remercie l'ensemble des délégués et des services pour le travail effectué.